



Avocats Sans Frontières

TUNISIE

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice 2013



**Association Avocats sans Frontières
« ASF »**

**Rapports du commissaire aux comptes
Exercice 2013**



SOMMAIRE

	Pages
Rapport Général	1
Rapport Spécial	4
Etats financiers	6
- <i>Bilan</i>	7
- <i>État de résultat</i>	9
- <i>État de flux de trésorerie</i>	10
- <i>Notes aux états financiers</i>	11
Annexes	19
- <i>Tableau de variation des immobilisations et des amortissements</i>	20
- <i>Schéma des soldes intermédiaires de gestion</i>	21



Association Avocats sans Frontières

Rapport Général

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Mesdames & Messieurs les membres de l'assemblée générale de
l'Association Avocats Sans Frontières
« A S F »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de l'association des avocats sans frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1- Responsabilité de l'association dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre association sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'association relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Justification de l'opinion avec réserve

Sur la base de nos travaux de révision, les états financiers ci-joints appellent de notre part la réserve suivante:

Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises, l'association avocats sans frontières n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations totalisant au 31 décembre 2013 une valeur comptable brute de **48 492 dinars**.



De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de cerner avec précision l'impact de l'opération d'inventaire des immobilisations et des résultats de son rapprochement avec les données comptables, sur les soldes des immobilisations et la situation nette de l'association.

4- Opinion avec réserve

A notre avis, et sous réserve de la remarque formulée au paragraphe 3, les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2013, dont le total net du bilan s'élève à **248 202 dinars**, et qui font ressortir une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de **88 749 dinars**, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle de la situation financière de l'association des avocats sans frontières, à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur le point suivant :

Exerçant son activité dans le cadre du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, et conformément au tableau A du code de la TVA, l'ASF est exonérée de la TVA au titre de ses achats de biens et services subventionnés dans le cadre de la coopération internationale et ce dans la limite des dites subventions. Cependant, l'association, et faute de remplir les procédures nécessaires pour le bénéfice d'achat en suspension de la TVA, l'ASF a supporté la TVA au titre de ses achats réalisés durant les années 2012 et 2013 pour un total de **26 680 dinars**.

6- Vérifications et informations spécifiques

- 6-1. L'ASF ne nous a pas communiqué son rapport de gestion. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la sincérité et la concordance des comptes annuels avec les informations contenues dans ce rapport.
- 6-2. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de l'association. Le rapport correspondant a été communiqué à la direction et fait partie intégrante du présent rapport. Il a mis l'accent sur le non respect par l'ASF des dispositions des articles 38 et 40 du décret-loi n°2011-88 portant organisation des associations.

Tunis, le 27 octobre 2015

International Management & Auditing Company « I.M.A.C »

Membre de « The Leading Edge Alliance »

Abderrazek SOUEI





Association Avocats sans Frontières

Rapport Spécial



International Management & Auditing Company
Membre du réseau « The Leading Edge Alliance »



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames & Messieurs les membres de l'assemblée générale de
l'Association Avocats Sans Frontières
« A S F »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations entre l'association avocats sans frontières « ASF » et ses organes de direction.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Vos organes de direction ne nous ont pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013, de convention nouvelle entre l'association avocats sans frontières « ASF » et ses organes de direction.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Vos organes de direction ne nous ont pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013, d'anciennes conventions entre l'association avocats sans frontières « ASF » et ses organes de direction.

3. Obligations et engagements de l'association envers ses organes de direction

Le « personnel expatrié » chargé de la direction de l'association des avocats sans frontières « ASF » en Tunisie a perçu un montant total de 29 300 dinars durant l'exercice 2013, détaillé comme suit :

	(En dinars)
Personnel expatrié	Montant total
Frederica RICCARDI - chef de mission	12 800
Anne Françoise BELGUIN - Coordinatrice des programmes	16 500
Total	29 300

Il est à signaler que ce montant a été comptabilisé parmi les autres charges d'exploitation de l'association. De même, nous tenons à préciser que l'ASF ne nous a pas communiqué les ordres de missions de leur nomination.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entre l'association avocats sans frontières « ASF » et ses organes de direction.

Tunis, le 27 octobre 2015
International Management & Auditing Company « I.M.A.C »
Membre de « The Leading Edge Alliance »

Abderrazek SOUEI





Association Avocats sans Frontières

Etats financiers

Bilan
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		-	-
Moins : Amortissements		-	-
		<hr/>	<hr/>
Immobilisations corporelles		48 492	15 670
Moins : Amortissements		(14 160)	(3 556)
	03	<hr/> 34 332	<hr/> 12 114
Immobilisations financières	04	3 133	-
Moins : Provisions		(3 133)	-
		<hr/>	<hr/>
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		34 332	12 114
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		-	-
Moins : Provisions		-	-
		<hr/>	<hr/>
Clients et comptes rattachés		-	-
Moins : Provisions		-	-
		<hr/>	<hr/>
Autres actifs courants		3 100	3 000
Moins : Provisions		-	-
	05	<hr/> 3 100	<hr/> 3 000
Liquidités et équivalents de liquidités	06	210 770	122 021
Total des actifs courants		213 870	125 021
TOTAL DES ACTIFS		248 202	137 135

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Bilan
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		-	-
Réserves		-	-
Résultats reportés		-	-
Subventions d'investissement	07	34 332	12 114
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		34 332	12 114
Résultat de l'exercice		-	-
Total des capitaux propres avant affectation		34 332	12 114
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		5 375	-
Total des passifs non courants		5 375	-
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	08	1 000	2 475
Autres passifs courants	09	207 495	122 546
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		208 495	125 021
Total des passifs		213 870	137 135
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		248 202	137 135

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de résultat
(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)

Exercice clos au

PRODUITS D'EXPLOITATION	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Subventions d'exploitation	10	884 455	297 279
Autres produits d'exploitation	11	10 604	3 556
Total des produits d'exploitation		895 059	300 835
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	12	416 429	127 786 (*)
Charge de personnel	13	150 681	28 870
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	19 113	3 556
Autres charges d'exploitation	15	308 403	140 615 (*)
Total des charges d'exploitation		894 626	300 827
Résultat d'exploitation		433	8
Charges financières nettes	16	(98)	(26)
Produits financiers		-	-
Autres gains ordinaires	17	103	18
Autres pertes ordinaires		(438)	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-	-
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		-	-
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		-	-
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		-	-

(*) retraité pour les besoins de comparabilité

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net		-	-
Ajustement pour :			
• Amortissements et provisions		19 113	3 556
• Reprise sur provisions		-	-
• Modifications comptables		-	-
• Variation des :			
- Stocks		-	-
- Créances		-	(3 000)
- Autres actifs courants		(100)	2 475
- Fournisseurs et autres dettes		83 473	122 546
• Quotes parts des subventions d'investissements		(10 604)	(3 556)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		91 882	122 021
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements sur acquisitions d'immobilisations		(32 822)	(15 670)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		-	-
Décassements sur acquisition d'immobilisations Financières		(3 133)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(35 955)	(15 670)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements des subventions d'investissement		32 822	15 670
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Remboursements d'emprunt		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		32 822	15 670
Variation de trésorerie		88 749	122 021
Trésorerie au début de l'exercice		122 021	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		210 770	122 021

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

NOTES SUR LE BILAN**Note 03 : Immobilisations corporelles**

La valeur brute des immobilisations corporelles au 31 décembre 2013 s'élève à **48 492 dinars** par rapport à **15 670 dinars** en 2012, soit une variation positive de **32 822 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Matériels de bureaux	24 795	8 024	16 771
Matériels informatiques	23 697	7 646	16 051
Total	48 492	15 670	32 822

Le tableau des mouvements des immobilisations corporelles et des amortissements relatif à l'exercice 2013 est présenté en **annexe 1**.

Note 04 : Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2013 à **3 133 dinars** représente le cautionnement sur loyer du siège social . Ce cautionnement a été provisionné intégralement.

Note 05: Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **3 100 dinars** par rapport à **3 000 dinars** en 2012, soit une variation positive de **100 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs avances et acomptes	2 000	3 000	(1 000)
Débiteurs divers	1 100	-	1 100
Total	3 100	3 000	100

Note 06: Liquidités et équivalents de liquidités

Le total des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2013 à **210 770 dinars** par rapport à **122 021 dinars** en 2012, soit une variation positive de **88 749 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
UIB	204 462	120 271	84 191
Caisse	1 744	1 750	(6)
Régis d'avance et accréditifs	4 564	-	4 564
Total	210 770	122 021	88 749

Note 07: Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement présentent au 31 décembre 2013, un solde de **34 332 dinars**, par rapport à **12 114 dinars** en 2012, soit une augmentation de **22 218 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Subvention d'investissement	48 492	15 670	32 822
Quotes part subvention d'investissement inscrites en résultat	(14 160)	(3 556)	(10 604)
Total	34 332	12 114	22 218



Association Avocats sans Frontières

Notes aux états financiers



International Management & Auditing Company
Membre du réseau « The Leading Edge Alliance »



NOTE N°01: PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**1.1- Présentation de l'association**

L'association internationale « Avocats sans frontières-ASF », est une organisation non gouvernementale internationale (ONGI) ayant un matricule fiscal en Tunisie sous le numéro 1244095/KNN/00, représentée par la directrice Mme Frederica RICCARDI, en sa qualité de chef de mission en Tunisie.

En tant que représentation de l'ONGI, l'ASF en Tunisie est tenue de respecter le mandat et les procédures internes de l'ONGI mère ainsi que la législation tunisienne en vigueur. L'ONGI mère ASF dont le siège est à Bruxelles a un pouvoir de supervision et de contrôle direct sur les activités de l'ASF en Tunisie.

L'ASF a pour vocation de promouvoir, en toute indépendance, la réalisation d'une société plus juste, équitable et solidaire dans laquelle le droit et la justice sont au service des individus.

1.2- Missions confiées à l'association

L'association des avocats sans frontières -ASF a pour mission de procéder à :

- La formation des associations Tunisiennes en création et en gestion des archives ;
- L'élaboration d'une base de données adaptée à ces associations ;
- La définition d'un plan d'actions par association pour la gestion de leurs archives ;
- La dotation des associations en matériels informatiques pour la gestion de leurs archives.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'association des avocats sans frontières « ASF » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.1- Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique. L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1.

2.2- Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par l'association pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2.2.1- Immobilisations

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 Décembre 2013 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme N°5.

Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition, en cas d'acquisition à titre onéreux.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état du bien.

L'Association adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

- Mobiliers de bureaux 10%
- Matériel informatique 15%

2.2.2- Subventions d'exploitations

Les subventions d'exploitation obtenues au cours d'un exercice sont comptabilisées en produits à concurrence des charges engagées au cours du même exercice. L'excédent est enregistré au niveau des autres passifs courants entant que subventions non consommées.

Note 08: Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2013, **1 000 dinars**, par rapport à **2 475 dinars** en 2012, soit une variation négative de **1 475 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
JMB	-	1 030	(1 030)
Planète Bureautique	-	899	(899)
Rectoverso	-	546	(546)
Hono AYDA	1 000	-	1 000
Total	1 000	2 475	(1 475)

Note 09 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **207 495 dinars**, par rapport à **122 546 dinars** en 2012, soit une variation positive de **84 949 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Personnel rémunérations dues	960	-	960
Organismes sociaux	7 883	3 444	4 439
Autres impôts et taxes	3 993	3 096	897
Charge à payer	2 950	2 500	450
Subventions d'exploitation non consommées	7.1 191 687	113 506	78 181
Retenues à la source	22	-	22
Total	207 495	122 546	84 949

Les subventions d'exploitation non consommées au 31 décembre 2013, s'élèvent à **191 687 dinars**, par rapport à **113 506 dinars** au 31 décembre 2012. Soit une variation positive de **78 181 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Subvention du mois de janvier de l'année suivante	182 253	99 246	83 007
Subvention non encore consommée au 31 décembre	9 434	14 260	(4 826)
Total	191 687	113 506	78 181

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**Note 10: Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **884 455 dinars** par rapport à **297 279 dinars** en 2012, et se détaillent par mois comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Janvier	99 246	-	99 246
Février	82 433	12 046	70 387
Mars	7 259	5 372	1 887
Avril	55 990	46 215	9 775
Mai	138 232	7 072	131 160
Juin	101 029	12 680	88 349
Juillet	25 830	19 182	(6 648)
Août	6 943	10 287	(3 344)
Septembre	224 620	63 457	(161 163)
Octobre	46 840	20 632	26 208
Novembre	68 156	37 555	(30 601)
Décembre	37 311	77 041	(39 730)
Total des subventions encaissées	893 889	311 539	582 350
Subvention non consommée au 31 décembre	(9 434)	(14 260)	4 826
Total	884 455	297 279	587 176

Note 11: Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **10 604 dinars** par rapport à **3 556 dinars** en 2012, et se détaillent ainsi :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Quotes parts des subventions d'investissement inscrites au résultat de l'exercice	10 604	3 556	7 048
Total	10 604	3 556	7 048

Note 12 : Achats d'approvisionnement consommés

Les achats d'approvisionnement consommés totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **416 429 dinars** par rapport à **127 786 dinars** au 31 décembre 2012 (après retraitement), soit une variation positive de **288 643 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012 après retraitement</u>	<u>2012 avant retraitement</u>
Fournitures	22 037	42 223	42 223
Achats non stockés	2 729	3 570	3 570
Prestations de services	12.1 391 663	81 993	-
Total	416 429	127 786	45 793

12.1 Prestations de services

les prestations de services au titre de l'exercice 2013, s'élèvent à **391 663 dinars** et se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>
Partenaires	253 206
Avocats et consultants	138 457
Total	391 663

Note 13 : Charges de personnel

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de **150 681 dinars** par rapport à **28 870 dinars** en 2012, soit une variation positive de **121 811 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Salaires	128 817	24 678	104 139
Charges patronales	20 928	4 090	16 838
Accidents de travail	936	102	834
Total	150 681	28 870	121 811

Note 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de **19 113 dinars** par rapport à **3 556 dinars** en 2012, soit une variation positive de **15 557 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Dotations aux amortissements du matériel informatiques	7238	2123	5115
Dotations aux amortissements du matériel de bureaux	3 366	1 433	1933
Dotations aux provision pour dépréciation	3 134	-	3134
Dotations aux provision pour risques et charges	5 375	-	5375
Total	19 113	3 556	15 557

Note 15 : Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de **308 403 dinars** par rapport à **140 615 dinars** au 31 décembre 2012 (après retraitement) . Soit une variation positive de **167 788 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012 après retraitement</u>	<u>2012 avant retraitement</u>
Loyers	22 751	15 175	15 175
Entretiens et réparations	3 573	347	347
Etudes , recherches et services divers	8 431	200	200
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	17 383	4 034	86 027
Personnel expatrié	29 300	-	-
Publicité et publication et relations publiques	510	2 129	2 129
Déplacements , missions et receptions	186 057	93 371	93 371
Impôts et taxes	13 353	15 483	15 483
Commissions	375	76	76
Autres services extérieurs	19 912	4 985	4 985
Frais de télécommunications	6 758	4 815	4 815
Total	308 403	140 615	222 608

Note 16 : Charges financières nettes

Cette rubrique totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **98 dinars** par rapport à **26 dinars** en 2012, soit une variation positive de **72 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Agios débiteurs	98	26	72
Total	<u>98</u>	<u>26</u>	<u>72</u>

Note 17 : Autres gains ordinaires

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de **103 dinars** par rapport à **18 dinars** en 2012, soit une variation positive de **85 dinars** détaillée comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Différences de règlements	103	18	85
Total	<u>103</u>	<u>18</u>	<u>85</u>



Annexes

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en Dinars)

Désignation	Immobilisations			Amortissements			VCN			
	31/12/2012	Entrées	Sorties	31/12/2013	31/12/2012	Dotation	Régularisation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013
Equipements de bureau	8 024	16 771	-	24 795	2 123	2 675	-	4 798	5 901	19 997
Matériels informatiques	7 646	16 051	-	23 697	1 433	7 929	-	9 362	6 213	14 335
Total	15 670	32 822	-	48 492	3 556	10 604	-	14 160	12 114	34 332

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinars)

Produits	Charges		Soldes	
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013
Subventions et autres produits d'exploitation	895 059			
Total	895 059			
Production			Production	300 835
Marge sur coût matières	478 630		Achats consommés	416 429
Valeur ajoutée brute	183 580		Marge sur coût matières	478 630
			Autres charges externes	295 050
			Impôts et taxes	13 353
			Charges de personnel	150 681
Total	183 580		Total	164 034
Excédent brut d'exploitation	19 546		Excédent brut d'exploitation	19 546
Autres produits ordinaires	103		Autres charges ordinaires	438
			Charges financières	98
Produits de placement			Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	19 113
			Impôt sur le résultat des activités ordinaires	
Total	19 649		Total	19 649
Effets des modifications comptables			Résultat négatif des activités ordinaires	
			Effets des modifications comptables	
Total			Total	Résultat net après modifications comptables